

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débats à l'Assemblée Nationale	Bulletin Officiel Ann. march. publ. Régistre de Commerce	REDACTION ET ADMINISTRATION DIRECTION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, rue Trolier ALGER Tél. : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3.200-50 - ALGER
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
Algérie	8 Dinars	14 Dinars	24 Dinars	20 Dinars	15 Dinars	
Etranger	12 Dinars	20 Dinars	36 Dinars	20 Dinars	20 Dinars	

Le numéro 0,25 Dinars — Numéro des années antérieures : 0,30 Dinars Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de fournir les dernières bandes pour renouvellements et réclamations — Changement d'adresse ajouter 0,30 Dinars Tarif des insertions : 2,50 Dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 4 mars 1965 portant délégation dans les fonctions de sous-directeur, p. 222.

(Direction générale des finances)

Arrêté du 26 janvier 1965 portant codification en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et mise à jour du texte annexé à l'arrêté du 3 mai 1949 relatif à l'application en Algérie de la taxe unique globale à la production (rectificatif), p. 222.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés des 28 décembre 1964, 11 et 20 janvier 1965 portant mouvement de personnel (rectificatif), p. 222.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Arrêté du 22 février 1965 portant désignation d'un commissaire du Gouvernement, p. 222.

Arrêté du 3 mars 1965 portant nomination des membres de la commission de contrôle et d'orientation du « bureau d'études et de réalisations industrielles » (B.E.R.I.), p. 222.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DES ANCIENS MOUDJAHIDINE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêtés du 8 février 1965 portant renouvellement des membres des Comités provisoires de gestion institués auprès des Caisses sociales des régions d'Alger et de Constantine, p. 223.

Décision du 22 octobre 1964 portant nomination des membres de la commission administrative chargée d'établir les listes d'aptitude aux différents emplois des cadres A et B des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre, p. 223.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 2 mars 1965 portant remplacement d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air Algérie, p. 223.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 15 février 1965 fixant le lieu et la date des épreuves du certificat d'aptitude professionnelle de moniteurs de maisons d'enfants, p. 224.

MINISTERE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale, p. 224.

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de la réforme administrative, p. 224.

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de la fonction publique, p. 224.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis n° 26 ZF. donnant une cinquième liste des agriculteurs français ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte, p. 224.

S.N.C.F.A. — Homologation de proposition et demande d'homologation de propositions, p. 228.

Marchés. — Appel d'offres, p. 228.

Mises en demeure d'entrepreneurs, p. 228.

ANNONCES

Associations. — Déclarations, p. 228.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret du 4 mars 1965 portant délégation dans les fonctions de sous-directeur.

Par décret du 4 mars 1965 M. Fadel Redjimi est délégué dans les fonctions de sous-directeur à la Présidence de la République (direction de l'administration générale).

(Direction générale des finances)

Arrêté du 26 janvier 1965 portant codification en matière de taxes sur le chiffre d'affaires et mise à jour du texte annexé à l'arrêté du 3 mai 1949 relatif à l'application en Algérie de la taxe unique globale à la production (rectificatif).

(J.O. n° 14 du 16 février 1965)

1°) Page 154, 1ère colonne, dernier visa de l'arrêté :

Au lieu de :

« les arrêtés subséquents »,

Lire :

« arrêtés subséquents ».

2°) Page 156, 1ère colonne :

n° 11-01 : Rayer « autres céréales »

n° Ex 14-01 :

Au lieu de :

« — Ex D »,

Lire :

« — D ».

3°) Page 157, 1ère colonne :

— n° Ex 69-05 :

Au lieu de :

« Tuiles en terme »,

Lire :

« Tuiles en terre ».

— n° 70-16 :

Au lieu de :

« pour les bâtiments »,

Lire :

« pour le bâtiment ».

4°) Page 157, 2ème colonne :

— n° Ex 73-11 :

Au lieu de :

« autres (73-11 A 1 C) »,

Lire :

« autres (73-11 A 1 C) ».

5°) Page 159, 2ème colonne :

— n° Ex 33-06 B :

Au lieu de :

« parfums (extraits, lotions, eaux de toilettes, etc...) Liquides et concrets, non alcooliques »,

Lire :

« parfums (extraits, lotions, eaux de toilette, etc...) liquides et concrets, non alcooliques ».

6°) Page 160, 1ère colonne :

— n° Ex 43-02 :

Au lieu de :

« Ex II, Ex III et Ex IV »,

Lire :

« — II,

— III,

— Ex IV ».

MINISTRE DE LA JUSTICE

Arrêtés des 28 décembre 1964, 11 et 20 janvier 1965 portant mouvement de personnel (rectificatif).

Page 143, première colonne, ligne 12.

Au lieu de :

« M. Adjenad Amor, greffier d'instance... ».

Lire :

« M. Adjenag Amor, greffier d'instance... ».

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Arrêté du 22 février 1965 portant désignation d'un commissaire du Gouvernement.

Par arrêté du 22 février 1965 M. Abdelouahab Abbas est désigné pour une durée de trois mois, en qualité de commissaire du Gouvernement auprès de l'entreprise Crespo, à Annaba.

Arrêté du 3 mars 1965 portant nomination des membres de la commission de contrôle et d'orientation du « bureau d'études et de réalisations industrielles » (B.E.R.I.).

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu le décret n° 64-281 du 17 septembre 1964 portant création et fixant le statut du bureau d'études et de réalisations industrielles (B.E.R.I.) et notamment son article 18,

Arrête :

Article 1°.

MM. Ali Yahia Abdenour,
Zerdani Abdelaziz,
Djilani M'Barek,
Maghrouh Mustapha,
Kadi Bachir.

Sont nommés membres de la commission de contrôle et d'orientation du B.E.R.I. pour une période d'un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur du B.E.R.I. est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 mars 1965.

F. le ministre de l'Industrie et de l'énergie
et par délégation,

Le secrétaire général,

Mouloud AINOUI.

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE DES ANCIENS MOUDJAHIDINE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêtés du 8 février 1965 portant renouvellement des membres des Comités provisoires de gestion institués auprès des Caisses sociales des régions d'Alger et de Constantine.

Par arrêté du 8 février 1965, il est mis fin au mandat des membres du Comité provisoire de gestion de la Caisse sociale de la région d'Alger, nommés par les arrêtés des 10 décembre 1962, 26 mars, 7 mai et 26 juin 1963.

Les personnes, dont les noms suivent, sont désignées comme membres du Comité provisoire de gestion institué par l'arrêté du 7 septembre 1962 :

Représentants des travailleurs :

Mme Bouhraoua Yamina,
MM Djidjelli Mohamed,
Reboud Abdelkader,
Soufi Tahar,
Khegar Idir,
Gribi Ahmed,
Fahassi Omar,
Outaleb Mohamed,
Bouzar Abderrahmane,
Briki Youcef,
Ben Ali Abdallah,
Saïek Ali.

Représentants des employeurs.

MM. Ben Rachid Abderrahmane,
Rivell Charles,
Ourafil Boudjemaa,
El Mansali Mohamed,
Taoug Abdelkader,
Zoual Toufik.

Personnes connues pour leurs travaux sur la sécurité sociale ou pour le concours donné à l'application de ses législations.

MM. Djermane Rabah,
Mestek Mohamed Salah,
Zemirli Réda,
Saber-Chérif Sadek,
Oukali Saïd,
Hafiz Kheïll.

Par arrêté du 8 février 1965, il est mis fin au mandat des membres du Comité provisoire de gestion de la Caisse sociale de la région de Constantine, nommés par les arrêtés des 24 septembre et 20 décembre 1962.

Les personnes, dont les noms suivent, sont désignées comme membres du Comité provisoire de gestion institué par l'arrêté du 23 janvier 1963 :

Représentants des travailleurs.

MM. Bouzid Azzouz,
Bidi Mohamed,
Oumeziane Mouloud,
Louahem Saci,
Hamouda Ahmed,
Mekkideche Abdelkrim,
Lahlah Salah,
Chebita Hanachi,
Chenini Abdelmadjid,
Hamouda Zoubir,
Tiab Mohamed,
Harouri Larbi,

Représentants des employeurs.

MM. Djemaa Saïd,
Belkired Mohamed Larbi,
Ali Tatar Sassi,
Aloui Chadli,
Seklouli Abdelkader,
Abdelhamid Tayeb.

Personnes connues pour leurs travaux sur la sécurité sociale ou pour le concours donné à l'application de ses législations.

MM. Demane Debbih Abdallah,
Docteur Cohen Emile,
Monvoisin Robert,
Benzegallah Abdelkader,
Ouakes Abdelkader,
Houara Mohamed.

Décision du 22 octobre 1964 portant nomination des membres de la commission administrative chargée d'établir les listes d'aptitude aux différents emplois des cadres A et B des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par décision du 22 octobre 1964 en application de l'arrêté du 25 septembre 1962, sont nommés membres de la commission administrative chargée d'établir les listes d'aptitude aux différents emplois des cadres A et B des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre :

- M. Mohamed Cherfaoui, directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre ;
- M. Saïd Belouchrani, directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre ;
- M. Idir Aït Amar, inspecteur du travail et de la main-d'œuvre ;
- M. Mohamed Kaci, inspecteur du travail et de la main-d'œuvre.
- Un représentant de la fonction publique désigné par le directeur général de la fonction publique.

MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 2 mars 1965 portant remplacement d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air Algérie.

Le ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports,

Vu l'article 3 de la convention passée entre le Gouvernement algérien et les actionnaires français de la C.G.T.A./Air Algérie en date du 18 février 1963 ;

Vu l'arrêté du 26 mars 1963 portant désignation d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air Algérie ;

Sur proposition du secrétaire général du ministère,

Arrête :

Article 1. — Il est mis fin aux fonctions exercées par MM. Kadi Bouziane et Benelhadj Djelloul Benaouda en qualité d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air-Algérie.

Art. 2. — Sont désignés en qualité d'administrateurs représentant l'Etat algérien au conseil d'administration de la compagnie Air-Algérie :

MM. Ibnou Zekri Mohamed,
Bensenane Toufik.

Art. 3. — Le secrétaire général du ministère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 mars 1965.

Abdelkader ZAIBEK.

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 15 février 1965 fixant le lieu et la date des épreuves du certificat d'aptitude professionnelle de moniteurs de maisons d'enfants.

Le ministre de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 63-227 du 3 juillet 1963 portant création de l'école nationale de formation d'éducateurs spécialisés ;

Vu le décret n° 65-38 du 10 février 1965 portant création du certificat d'aptitude professionnelle de moniteurs de maisons d'enfants,

Arrête :

Article 1^{er}. — Les épreuves du certificat d'aptitude professionnelle de moniteurs de maisons d'enfants se dérouleront à l'école nationale de formation d'éducateurs spécialisés, à Aïn-Benian (ex-Guyotville), département d'Alger, du 10 au 15 mai 1965.

Art. 2. — Les registres d'inscriptions seront ouverts à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire (ministère de la jeunesse et des sports 17, rue Harchet à Alger, du 20 mars au 20 avril 1965.

Art. 3. — Sont admis à se présenter aux épreuves du C.A.P. de moniteur, les candidats ayant suivi normalement un stage de formation de moniteurs de maisons d'enfants organisé par le ministère de la jeunesse et des sports.

Art. 4. — Le calendrier des épreuves est fixé comme suit :

Epreuves écrites : lundi 10 et mardi 11 mai 1965.

Epreuves orales et pratiques : mercredi 12, jeudi 13 et vendredi 14 mai 1965.

Art. 5. — Le directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 février 1965.

Sadek BATEL.

MINISTRE DE LA REFORME ADMINISTRATIVE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de l'administration générale.

Le ministre de la réforme administrative et de la fonction publique,

Vu le décret n° 63-385 du 26 septembre 1963 autorisant le Président de la République, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 19 février 1964 portant nomination de M. Mohamed Djelfaoui en qualité de directeur de l'administration générale,

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohamed Djelfaoui, directeur de l'administration générale à l'effet de signer au nom du ministre de la réforme administrative et de la fonction publique tous actes, décisions et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 mars 1965.

Saïd AMRANI.

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de la réforme administrative.

Le ministre de la réforme administrative et de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-385 du 26 septembre 1963 autorisant le Président de la République, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 19 février 1964 portant nomination de M. Mustapha Bouayad Agha en qualité de directeur de la réforme administrative,

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mustapha Bouayad Agha, directeur de la réforme administrative à l'effet de signer au nom du ministre de la réforme administrative et de la fonction publique, tous actes, décisions et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire

Fait à Alger, le 4 mars 1965.

Saïd AMRANI.

Arrêté du 4 mars 1965 portant délégation de signature au directeur de la fonction publique.

Le ministre de la réforme administrative et de la fonction publique,

Vu le décret n° 63-385 du 26 septembre 1963 autorisant le Président de la République, les ministres et les sous-secrétaires d'Etat à déléguer leur signature ;

Vu le décret du 19 février 1964 portant nomination de M. Abderrahmane Kiouane en qualité de directeur de la fonction publique,

Arrête :

Article 1^{er}. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Abderrahmane Kiouane, directeur de la fonction publique à l'effet de signer au nom du ministre de la réforme administrative et de la fonction publique, tous actes, décisions et arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 4 mars 1965.

Saïd AMRANI.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis n° 26 ZF. donnant une cinquième liste des agriculteurs français ayant demandé à transférer en France le produit de la réalisation de leur dernière récolte.

Référence : Avis n° 16 ZF.

L'avis n° 16 ZF publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire n° 17 du 23 février 1964 a défini les conditions dans lesquelles les agriculteurs français dont les biens ont été nationalisés par application du décret n° 63-386 du 1^{er} octobre 1963 seraient autorisés à transférer en

France le produit de la réalisation de leur récolte de vin et céréales, déduction faite des passifs d'exploitation.

Le présent avis a pour objet de publier une cinquième liste des agriculteurs français ayant demandé à bénéficier de ces mesures.

Il est rappelé que les créanciers des personnes figurant sur cette liste, doivent faire connaître, sous quinzaine, à la banque de ces dernières, par lettre recommandée avec accusé de réception, leurs créances en indiquant la nature et l'échéance.

Les diligences pour le recouvrement des sommes dues incombent aux créanciers.

COMPAGNIE ALGERIENNE DE CREDIT ET DE BANQUE

Demandeur	Adresse	Domaine
M. Valverde Baldomero	Cité de la ferme à Ris-Orangis (S. et O.).	Bethioua
M. Bonnel Alexis	50, résidence Trial Castelneau, Le Pez (Hérault).	Blad-Touaria.
Vve Etten J. Michel	Es-Stidia.	Es-Stidia.
M. Lorenzo Modeste	Ghisonnacia (Corse).	Bouguirat Es-Stidia Mesfa
M. Heriz Louis	Domaine du Lirau Beziers (Hérault).	Bosquet.
M. Morazzani Henri	86, rue Perronet, Neuilly sur Seine.	Ferme Saint Jean Mesra.
Mme Laffond Rosine	12, avenue Zirout Youcef, Skikda.	Lannoy.
M. Letteri Dominique	Jemmapes.	Lannoy.
M. Delmond Pierre Père	62, allées des Demoiselles, Toulouse Haute Garonne).	Ouled mimoun.
M. Gand Alexandre	10, avenue Justinia, Cannes (A. M.).	Ouled mimoun.
Vve Lassus Lucienne	Flavy-Le-Meldeux par Gulscard (Oise).	Ouled mimoun.
M. Lopez François	28, boulevard de Metz, groupe Concorde, appartement 6, Lille.	Ouled mimoun.
M. Poveda Jean	Vias (Hérault).	Ouled mimoun.
M. Rossi Henri	8, cité Pont du Ruisseau, Varilhès (Ariège).	Hennaya.
Mlle Béatrice Augustine	64, avenue de la Motte Piquet (Paris 15°).	Bensekrane.
M. Astolfi Jean	Ouled Mimoun.	Ouled Mimoun,
M. Léopold Simone	Bosquet.	Bosquet.
M. Léopold Fernand pour compte M. Fernandez Manuel	Bessan (Hérault).	Gouguirat.
Mlle Gatuing Paule	Lapasset.	Lapasset.
Mme Vve Roseplatt	Blad Touaria.	Mesra.
M. Monnaud Paul	7, avenue Ould Aïssa Belkacem, Mostaganem.	Sidi Ali.
M. Selzner Aimé	Zemmorah.	Zemmorah.
M. Carrière Osmin	Renault.	Sidi M'Hamed Benali.
M. De Metz Bertrand	35, avenue de Ségur, Paris (7°).	Ouled Mimoun.
M. Léopold Fernand pour compte Léopold Georges fils	Bosquet.	Bosquet.
M. Léopold Fernand pour compte Vve Dross Henri	Bosquet.	Bosquet.
Vve Eudes Benoit	11, rue Boussairrolles, Montpellier.	Kenanda.
Mme Poveda Marius	El Melah.	El Melah.
Vve Collet Jules	38, Boulevard Lotfi Boudghène, Sidi-Bel-Abbès.	Tessala.
M. Navarro Ambrois	7, résidence Adour, Bayonne (B.P.).	Hennaya.
M. Sagrandi Jean	1 bis, rue Paul Bert, Angers (M. et L.).	Remchi-Montagnac.
Mlle Poveda Odile	El-Melah.	El-Amria.
M. Poveda Lucien	El-Amria.	El-Amria.
M. Poveda Joaquin	El-Amria.	El-Amria.
Mme Pouyau	29, rue D'Assas, Oran	Oran.
M. Torro Paul	Tlemcen.	Aïn-Youcef.
M. Thorignac Guy	Toulouse.	Aïn-Youcef.
M. Saez Emile	47, avenue Dy. Exupery, Melun (S. et M.).	Ouled Mimoun.
M. Simminger Edmond	58, rue Cité Radieuse, Villeneuve Tolazane (H. G.)	Ouled Mimoun.
Mlle Béatrix Henriette	64, Avenue de la Motte Piquet (Paris 15°).	Bensekrane
M. Cervero Raymond	18, avenue Mesnil, Paris (16°).	Ouled Mimoun.
M. Delmond Pierre André	62, allées des Demoiselles, Toulouse.	Ouled Mimoun.
M. Capel Antoine	15, route Nouvelle à Collioure (P.O.).	Ouled Mimoun.
M. Protin Jules	9, avenue Félicien Protin, Oran.	Sidi Abdelli.
M. Dolle André	Cité Bel Air « B » avenue Jean Moulin, Béziers (Hérault).	Tounin.
M. Amat Gabriel	12, rue Emile Romamet, Grenoble (Isère).	El-Amria.
M. Torro Grossa Rene	Misserghin.	Misserghin.
M. Monticelli Léon	Misserghin.	Misserghin.
Vve Léo Courtot née Bruat	Chez M. Sibeyrand, Chanzy.	Guïard.
M. Froment Roger	12, rue de Nancy, Oran.	Hammam-Bou-Hadjar.
Vve Almanza Michel née Brunet S. Berthe	Mascara.	Mascara.
M. Gérardin Georges	7, avenue de la Macta, Sidi-Bel-Abbès.	Tessala.
Mme Caumes Charles née Mourot Yolande	Blad Touaria.	Blad Touaria.
MM. Boutie Georges et Robert	20, Boulevard de Nantes, Mostaganem.	Aïn-Temouchent.
M. Santenero Emile	Aïn Temouchent.	Meurad.
M. Torre Aimé	Meurad.	Sidi Daho des Zair.
M. Legier Marius	10, rue de Damas, Sidi-Bel-Abbès.	Birtouta.
M. Feliu Gilbert	Blida.	Guyotville.
M. Rondeau A.	Guyotville.	Aïn Tebnet.
Consorts Stora-Medioni	Sétif.	Meurad.
Consorts Laget Théodore	Meurad.	Bou Ismail.
Vve Munier	Bou Ismail.	

Demandeur	Adresse	Domaine
Angelvy P.	Tipaza.	Tipaza.
M. Bernasconi Charles	Rouïba.	Le Hamiz.
MM. Decaillet et Dauphin	1, Place Foch, Bejaïa.	Bejaïa.
Mme Edelein Jeanne	Lot Gascogne, n° 25, St-Gaudens (H. G.).	Aïn-Temouchent.
M. Guay Marcel et Mme née Buteau.	10, rue la Hitte, Oran.	El Melh, Souf-Tell.
M. Aracil Paul	El Melh.	El Melh, Souf-Tell.
M. Aracil Lucien	El Melh.	
Vve Eudes Benoit	Boulevard de la République, Relizane.	
Mlle Schwal Fernande	Hammam-Bou-Hadjar.	Hammam-Bou-Hadjar.
M. Rey Gabriel	43, rue de France, Nice (A. M.).	Misserghin.
M. Herelle	Sauvigny-les-Bois (Nièvre).	Misserghin.
M. Origoni	Galan (Hautes-Pyrénées).	Hammam-Bou-Hadjar.
M. Rostain Paul	48, rue de Bourget, Narbonne (Aude).	Boufatis.
M. Peraly Paul	La Tour d'Ivoire, Avenue de Lattre de Tassigny, Toulon (Var).	
	Miols par Alban (Tarn).	Mesra.
M. Gyri Henri	Randon.	Sidi Abdell.
Sté des domaines de Karmouda	Genas (Isère).	Randon.
M. Guichard Raymond		Negrier.

CREDIT DU NORD

M. Blanchoin	El-Amria.	El-Amria.
M. Calmels Lucien	Boufatis.	Boufatis.
M. Calmels René	Boufatis.	Boufatis.
Vve Escolar Gonzalès Marie Antoinette.	Boufatis.	Boufatis.
M. Knecht Gaston	Boufatis.	Boufatis.
M. Lalande Jean Emmanuël	60, boulevard Front de Mer, Oran.	
M. Ory Emile	Boufatis	Boufatis.
M. Ramos Daniel	9, boulevard de Metz, Oran.	
M. Raynaud Robert	Chaabat El Leham.	
M. Doste Henri	4, rue de Mulhouse, Oran.	
M. Dornier Paul	Noisy-Les-Bains.	
Mme Aimé Icard Lacroix	Résidence d'Aspin, Pau (B.P.).	
Vve Lafumat Madeleine	Es Senia.	Es-Senia.
M. Schwilk Charles	Es Senia.	Es-Senia.
Mlle Roussineau Alice	Gdyel (Oran).	Gdyel
M. Reval Paul pour le compte de Mme Vve Reval Paule	Es-Senia.	El Kerma.
M. Lours René Pierre	Es-Senia.	
M. Lours Marius	Es-Senia.	
M. Lafumat Jules	Es-Senia.	

SOCIETE GENERALE

Mme Cardona Monique épouse Payri Georges	10, rue Lamartine.	El-Maleh.
M. Chieze Albert	Route de Lasserre à Leguevin (H. G.).	Lamtar.
Bertholon Georges agissant pour son compte et celui de Mme et M. Bertholon Roland	L'Hermitage Servian (Hérault).	Chaabat El Leham.
MM. Bertholon Georges et Roland	L'Hermitage Servian (Hérault).	Bethioua.
M. Thiery Marcel agissant pour son compte et celui de M. Havrie Edmond et Mme Hubert Yvonne	3, square Michelet, Toulouse.	El Bordj Khalouïa.
M. Louette Achille	Vandat (Allier).	Blad Touaria.
M. Paraliou Armand	64, avenue Clovis Hugues « Les Routes », Toulon (Var).	Noisy Les Bains.
	Vandat (Allier).	Bellevue.
M. Clément Jean	44, rue Gambetta, Sidi-Bel-Abbès.	Guerdjoum (Aïn Fekan).
Mme Morin Paule	Mascara.	
Mme Julia née Tourvielle Marguerite ..		
Mme Blanquer Emile agissant en son nom et au nom de Vve Jaen Henri née Albert	Mascara.	Mascara.
Vve Mattéï Toussaint née Bories Marguerite	Mascara.	Aïn Farès.
M. Robin Jean Grant de la société civile agricole Robin	Aïn Farès.	Aïn Farès.
Mmes Huertes née Royer Simone et Uhlmann née Patrimonion Marguerite.	Froha.	El Bordj.
Mme Gazzo Marceau née Tourville Denise Adrienne	Maoussa.	Maoussa.
MM Boudet Charles, Lesueur Jacques.	St. Hippolyte de Mascara.	
Dreville Michel	Montebello.	Mascara.

Demandeur	Adresse	Domaine
Héritiers Fournil Alexis (Claude et Nicole)	Rue Catinat à Mascara.	Sidi Daho.
Mme Robin Jean née Mattéi Arlette ..	Aïn Farès.	Aïn Farès, Tighennif.
Héritiers Paulin	Fondouk.	Fondouk.
Combes Maurice	Maoussa.	Maoussa.
Mme Male Alice	Mascara.	Mascara.
Durandeu Fernand	Mascara.	Mascara.
Vve Georges Humbert	Rouïba.	Rouïba.
Héritiers Jacquet	Ameur El Aïn.	Ameur El Aïn.
Mme Peyronnet Paul Lée Martin Louise.	Maoussa.	Maoussa.
Héritiers Cuny (Mme Vve Male Alice et Mme Lottier Jules)	Mascara.	Mascara.
M. Morin Albert	44, rue Gambetta, Sidi-Bel-Abbès.	Sidi-Bel-Abbès.
M. Kilburg Henri pour son compte personnel et avec ses sœurs, Vve Bernard née Kilburg et Mlle Kilburg	Vichy.	Es-Stidia.
M. Mille Adrieu pour son compte et pour le compte de M. Vignard André et Mlle Mille Marthe épouse Dupeux ..	Tounin.	Tounin.
M. Bardy Henri	Mascara.	Mascara.
Mlle Martin Georgette	Mascara.	Aïn Fekan.
M. Martin Régis	Maoussa.	El Bordj, Tizi et Maoussa.
Consorts Felici Gilbert et Mlle Felici Yvonne	Aïn Farès.	Aïn Farès.
M. Comard Eugène	Mascara.	St Hippolyte de Mascara.
Les fils d'Eugène Comard Jean, Pierre et Paul	Cité Bel Air, Mascara.	St Hippolyte de Mascara.
Mme Vve Mattéi Fernand née Felici Angèle	Aïn Farès.	Oued Taria.
M. Pessina Alfred	87, boulevard de la Reine, Versailles.	Aïn Farès.
Héritiers Fournil : Alexis Fournil, Claude et Nicole Fournil	Rue Catinat, Mascara.	Mascara.
Mme Combes Camille	Maoussa.	Sidi Daho (Mascara).
M. Thiedey René	Domaine de la Bernade à la Luc (Var).	Maoussa.
Mme Thiedey Yves	Domaine de St-Andrieu à la Luc (Var).	Sidi Lahssen.
		Ben Badis.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Afrique)

M. Rey Gabriel	2, rue Thierry, Oran.	Misserghin.
M. Cloître Daniel	Tounin, Mostaganem.	Bellevue.
M. Aknin Moïse	Oued Tielat.	Oued Tielat.

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'ALGERIE ET DE LA MEDITERRANEE

Vve Saint Jean Louis	15, rue du Manoir, Oran.	Hammam-Bou-Hadjar.
Consorts Barbaroux	30, boulevard Front de Mer, Oran.	Boufatis.
M. Saint Jean Robert	15, rue du Manoir, Oran.	Hammam-Bou-Hadjar.
M. Hugouneq Georges	89, rue Larbi Ben M'Hidi, Oran.	El Gada.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Geoffroy Edouard	44, rue Gambetta, Sidi-Bel-Abbès.	Sidi-Bel-Abbès.
M. Sibeyrand Germain	Sidi Ali Ben Youb	Sidi Ali Ben Youb.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

MM. Renon et Humbert.	Rouïba.	Dar El Beïda.
----------------------------	---------	---------------

BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTERIEUR

Mlle Orrière Danielle		Guiard.
Vve Orrière Edmond		Guiard.
Vve Orrière Daniel		Guiard.
MM. Garcia frères	Perrigueux.	Er Rahel.

S.N.C.F.A. — Homologation de proposition et demande d'homologation de propositions.

Par décision en date du 23 février 1965, le ministre des postes et télécommunications, des travaux publics et des transports, a homologué la proposition de la Société nationale des chemins de fer algériens; parue au *Journal officiel* du 12 février 1965 et relative à la modification de l'article 7 des dispositions particulières à la grande vitesse du recueil général des tarifs.

Le directeur général de la Société nationale des chemins de fer algériens a soumis à l'homologation de l'administration supérieure une proposition tendant à la fermeture du point d'arrêt d'Aïn-Sba, ligne Blida-Djelfa.

Le directeur général de la Société nationale des chemins de fer algériens, a soumis à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition tendant à la suppression du tarif spécial P.V. n° 311 applicable aux transports de Pouzzolane, en provenance d'Oujda et à destination des gares algériennes.

Ce matériau serait assimilé au ciment en ce qui concerne les prix de transport par fer.

MARCHES. — Appel d'offres

Un appel d'offres est lancé pour l'opération suivante :

Installation de 3 chaudières alimentant le chauffage de la villa « Bordj Polignac » sise à Bouzaréa. Retrait et consultation des dossiers : bureau 78 - rez-de-chaussée, palais du Gouvernement, Alger.

Les candidatures, soumissions, dossiers techniques et pièces à fournir obligatoirement devront parvenir au plus tard le 15 mars 1965 à 18 heures sous pli recommandés adressés à :

La direction de l'administration générale
de la Présidence de la République - bureau des marchés n° 78
Palais du Gouvernement, Alger

Le délai pendant lequel les candidats seront engagés par leurs offres est fixé à 90 jours.

Mises en demeure d'entrepreneurs

L'entreprise de construction et de travaux publics (E.C.T.P.) domiciliée 29, rue Maréchal Soult à Alger, titulaire du marché 21-63 souscrit le 17 septembre 1963, approuvé par l'ingénieur

en chef des ponts et chaussées le 23 août 1963 relatif à la construction d'un centre de formation professionnelle des adultes à Cap-Matifou, est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

M. Ducassou, entrepreneur de travaux publics, titulaire du marché signé le 4 septembre 1960 et approuvé le 8 août 1961 pour la construction d'un ensemble scolaire à Annaba, est mis en demeure de reprendre l'exécution des dits travaux, dans un délai de 20 jours, à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Faute par l'entrepreneur sus-nommé de satisfaire à cette mise en demeure dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

La Compagnie nord-africaine de menuiserie, domiciliée à Alger, titulaire du marché n° 86-61 relatif à la construction d'un hôpital à El-Asnam, affaire n° S 1094 H. lot n° 2, menuiserie-quincaillerie, est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Faute par la compagnie de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

L'entreprise de maçonnerie Ould Dren frères, 12, avenue Mohamed V, Pointe-Pescade à Alger, titulaire du marché de gré à gré en date du 18 décembre 1961, approuvé le 11 janvier 1962 sous le numéro 410/IE par le préfet d'El-Asnam et relatif à l'exécution des travaux ci-après : construction de deux logements de fonctionnaires à Margueritte, est mise en demeure d'avoir à reprendre l'exécution des dits travaux dans un délai de vingt (20) jours, à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette demande dans le délai prescrit, il sera fait application des dispositions de l'ordonnance n° 62-016 du 9 août 1962.

ANNONCES

ASSOCIATIONS Déclarations

2 avril 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Comité de quartier des immeubles du Caïd. Siège social : 4, rue Jules-Ferry, El-Biar, Alger.

7 mai 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Association culturelle et sportive de la bibliothèque nationale. Siège social : Boulevard Franz Fanon, Alger.

18 mai 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Centre algérien de recherches et d'échanges culturels et techniques. Siège social : 12, boulevard Mohamed V, Alger.

6 août 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Syndicat des propriétaires de la cité Beauséjour, Bouzaréa. Siège social : Villa d'Artiment, Bouzaréa, Alger.

7 septembre 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Amicale des enfants des Ait Aoughlir. Siège social : 9, avenue Echeau, Hussein-Dey, Alger.

30 septembre 1964. — Déclaration à la préfecture d'Alger. Titre : Société algérienne des manuscrits. Siège social : Faculté des lettres 1, rue Didouche Mourad, Alger.

9 février 1965. — Déclaration à la sous-préfecture de Miliana. Titre : Centre d'accueil. Siège social : El-Khemis.